

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2008.

---

L'an deux mil huit, le trente du mois d'octobre, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, M ANDRIEU Eric, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick  
Absents représentés : Melle AVOUAC Sophie, M CHAZALON Didier.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire présente au Conseil une pétition contre la privatisation de la Poste et pour le maintien du service public afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire. Cette pétition demande l'organisation d'un débat public suivi d'un référendum sur l'avenir du service public postal. Il propose aux conseillers présents de signer ce document. Renée VAGGIANI souhaite manifester son mécontentement en ce qui concerne la politique de l'Etat. Elle demande au conseil de s'engager au-delà de la simple signature de la pétition. A l'unanimité, le Conseil affirme son soutien à la Poste en refusant sa privatisation et en demandant que soit organisé un débat public suivi d'un référendum sur l'avenir du service public postal.

M DIDIERJEAN Renaud a été nommé secrétaire de séance.

Plusieurs conseillers demandent que les gens soient mieux informés de l'organisation de réunions et précisent que de nombreux parents n'avaient pas été invités à la réunion qui concernait le CLSH à Laussonne. Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait d'une réunion intercommunale et qu'il est difficile de tenir à jour des listes précises de personnes à contacter. Des efforts seront cependant faits pour améliorer la communication.

## **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## **Bilan des différentes réunions**

Lundi 29 septembre à 20 heures 30 = Réunion Commission Environnement

Jeudi 2 octobre = présentation du site Internet.

Comice le lundi 6 octobre : la Commune du Monastier a été retenue pour l'organisation de cette manifestation.

Rencontre avec le Préfet mercredi 8 octobre

Réunion Villages Moulines jeudi 9 octobre à 20 heures 30 Salle 17.

10 octobre = réunion agriculteurs à 21 heures.

10 octobre = réunion CLSH à Laussonne.

Réunion Commission Petit Enfance le mardi 14 octobre.

Réunion Commission Associations le 16 octobre.

Bilan de la réunion gendarmerie-associations le 17 octobre.

Présentation du matériel de déneigement le 22 octobre à 15 heures à Fay.

Rencontre groupement de Maîtrise d'ouvrage le jeudi 23 octobre de 9h30 à 11h30

Départ en Retraite Marinette Masson le vendredi 24 à 18 heures.

Rencontre avec Mme THOMAS-SAURON le samedi 25 octobre à 10 heures, en présence de la Municipalité et Mme THOMAS-SAURON. Roger MIALON, qui avait pourtant été convoqué, était absent.

### Droits de préemption

- vente de 2 parcelles non bâties sises Le Villard, section A n° 2188, 2189,
- vente d'une parcelle non bâtie sise Le Villard, section A n° 2186,
- vente d'une parcelle bâtie sise section E n° 1984,

la Commune ne préempte pas.

### Dossiers divers

- **Station d'épuration et plan d'épandage** : un accord a été conclu avec l'entreprise SADE. La Commune prendra à sa charge 10 % des travaux supplémentaires comme convenu, soit environ 3 000 €. Certains agriculteurs sont ouverts à la discussion pour accueillir les boues de l'ancienne station. Quoiqu'il en soit, le plan d'épandage devra être révisé.
- **Terrains pour la construction du marché** : deux nouvelles pistes sont étudiées : un terrain de 9 600 m<sup>2</sup> situé sur la route de Laussonne et un terrain situé à l'entrée du Monastier, sur la route du Puy, d'une surface de 1.85 ha que l'association Diocésaine souhaiterait vendre. Ce dernier emplacement, plus proche, pourrait lui aussi convenir. Le Conseil décide de faire une proposition à l'association Diocésaine et de rencontrer le fermier qui exploite cette parcelle. Le Conseil charge Monsieur le Maire d'entamer des négociations.
- **Pollution de la Gazeille** : un constat a été fait sur place par le Président de la Gaule de l'Air, MM Maurice MARCON et Patrick VEY. Une pollution de notre rivière a été constatée. Monsieur le Maire souhaiterait sensibiliser la population à la nécessité de respecter l'environnement et de préserver la qualité de l'eau de la Gazeille.
- **Maison CHANON à St Victor** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la maison cadastrée E n° 807 sise à St Victor et appartenant à Mme CHANON menace de s'effondrer et gêne la circulation. Il explique au Conseil que Madame CHANON serait prête à vendre cette maison et les jardins qui l'entourent. Cette maison avait antérieurement été estimée par les services des Domaines à 4 000 €. Il propose au Conseil de délibérer pour l'acquisition de cette maison qui, après destruction, permettrait d'élargir la chaussée. Après en avoir délibéré, le Conseil donne un accord de principe pour l'achat de cette maison cadastrée section E n° 807, St Victor, appartenant à Mme CHANON et charge Monsieur le Maire de faire une proposition à Mme CHANON pour 4 000 €.

- **Demande d'exonération de taxe ordures ménagères** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier sollicitant le dégrèvement des ordures ménagères. Il rappelle que la Commune n'est pas compétente et que ces demandes doivent être l'objet d'un courrier adressé à la Communauté de Communes du Pays du Mézenc. La requête a été transmise à la Communauté de Communes.
- **Approvisionnement en eau** : une importante fuite d'eau causée par un mouvement de terrain a eu lieu vers le rond point des Acacias et le grand réservoir s'est entièrement vidé. Grâce à l'intervention rapide de l'équipe technique, l'approvisionnement a été rétabli rapidement. Compte tenu de l'état de vétusté du réseau, de fréquents incidents surviennent et provoquent de nombreux désagréments. En conséquence, Monsieur le Maire demande à la population de faire preuve de compréhension et précise que seuls des travaux de grande envergure pourraient permettre d'apporter une solution à long terme aux problèmes d'eau récurrents au Monastier.
- **Problèmes posés par les pigeons** : Monsieur le Maire explique au Conseil que de très nombreux pigeons ont « envahi » le bourg du Monastier et y provoquent des dégâts considérables. Il précise qu'une solution a été proposée par la société BADIOU pour un coût de 1 200 € environ. Il faut pour cela appâter les volatiles chaque jour dans un même lieu à la même heure et les capturer à l'aide de filets. Monsieur le Maire précise qu'il n'existe visiblement pas d'autres solutions. Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire appel à l'entreprise BADIOU afin que celle-ci effectue une capture.
- **Facture SICA** : cette société réclame une somme pour la maîtrise d'œuvre APS sur le marché aux bestiaux. Jean-Paul PANNEFIEU précise que cette société a effectivement effectué une étude aujourd'hui inutile. Aucune convention n'a cependant été retrouvée. Afin de clore ce dossier, il est impératif d'obtenir des précisions sur l'existence et le contenu de la dite convention.
- **Convention ATESAT** : Monsieur le Maire présente au Conseil la possibilité pour la commune d'adhérer pour 4 ans à un groupement de maîtrise d'ouvrage - marché à bons de commande grâce à la convention ATESAT qui lie la commune à la D.D.E. Il souligne tout l'intérêt d'adhérer à ce groupement afin de pouvoir bénéficier des services de la D.D.E. compétents et de pouvoir bénéficier de tarifs avantageux en se regroupant avec d'autres collectivités. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'adhésion de la Commune du Monastier-sur-Gazeille au groupement de maîtrise d'ouvrage - marché à bons de commandes avec la D.D.E. de Haute-Loire.

## Délibérations diverses

- **Transfert prêt halte-garderie** : Monsieur le Maire explique au Conseil que le prêt destiné à financer les travaux de la halte-garderie devait être transféré à la Communauté de Communes du Pays du Mézenc ainsi que le prévoyait la convention

signée en 2007. A ce jour cette régularisation n'a pas été effectuée. Il demande au Conseil d'approuver le transfert de ce prêt à la Communauté de Communes du Pays du Mézenc. Renée VAGGIANI et André NICOLAS s'étonnent de voir que cette question n'a toujours pas été réglée alors que tout avait été prévu dans la convention. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit vraisemblablement d'un malentendu dont il convient de sortir rapidement. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de transférer le prêt destiné à financer les travaux de la halte-garderie à la Communauté de Communes du Pays du Mézenc, ainsi que le prévoyait la convention signée le 7 août 2007.

- **Prix d'une concession au cimetière** : Monsieur le Maire propose au conseil de fixer les tarifs des concessions au cimetière. Après en avoir délibéré, le Conseil fixe à 800 € l'achat d'une concession au cimetière (400 € pour une concession d'une personne) pour 50 ans et à 500 € le renouvellement d'une concession au cimetière (250 € pour une concession d'une personne) pour 50 ans.
- **Tarifs du gîte** : actuellement le prix de la nuitée est fixé à 12.50 €. Le Conseil décide de ne pas modifier ce tarif.
- **Document unique de sécurité** : Le Maire expose que le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose à son article 2 à l'autorité territoriale de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. Pour ce faire, elle doit notamment mettre en place une démarche de prévention, dans laquelle s'inscrit la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels. Le Centre de gestion propose aux collectivités un service hygiène et sécurité dont le rôle est d'accompagner les collectivités dans leurs démarches et leurs réflexions sur la prévention des risques professionnels. Il propose aussi une aide à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, un document obligatoire depuis 2005. Les interventions du conseiller en prévention se font à la demande de la collectivité, et sont facturées 200 € nets par jour. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide que la proposition de convention relative à l'intervention du conseiller en prévention du Centre de gestion de la Haute-Loire est acceptée.
- **Groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays du Mézenc** : Monsieur le Maire rappelle le projet à venir sur la Commune du Monastier-sur-Gazeille : la création d'un pôle culturel dans les bâtiments conventuels avec la mise à disposition de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc du second étage. Renée VAGGIANI s'étonne de ne pas avoir voté ce projet. Monsieur le Maire lui répond que ce projet a bien été délibéré en Conseil mais qu'elle a apparemment oublié qu'elle avait voté contre. Afin de réaliser les travaux nécessaires à l'installation de l'école de musique intercommunale, ce projet implique une maîtrise d'œuvre et des travaux de réhabilitation pour lesquels il est de l'intérêt des deux parties de constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des marchés publics. Pour des raisons évidentes de localisation, le coordonnateur serait la Commune du Monastier-sur-Gazeille. Le Maire demande donc au Conseil de bien

vouloir l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 3 abstentions donne un avis favorable à la constitution de ce groupement de commandes.

- **Copropriété école St Joseph** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Communauté de Communes du Pays du Mézenc a acquis le bâtiment de l'ancienne école St Joseph. Il fait observer que ce bâtiment doit accueillir le pôle jeunesse, dans le cadre du nouveau projet de la municipalité : le rez-de-chaussée abritera le Relais Assistantes Maternelles et le Centre de Loisirs sans Hébergement, deux structures intercommunales. Les deux étages suivants seront occupés par les projets portés par la Municipalité (salles des associations et une salle des jeunes). De ce fait, le montage juridique le plus judicieux serait une copropriété. Après en avoir délibéré, le Conseil donne un avis favorable à ce dossier avec 14 voix pour et accepte la création d'une copropriété qui implique le rachat d'une partie du bâtiment.
- **Statuts du SICALA** : Suite à des modifications de statuts, Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter les nouveaux statuts du SICALA. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- **Assurances du personnel pour les risques statutaires** : Monsieur le Maire présente au Conseil différents tarifs concernant l'assurance des risques statutaires du personnel titulaire de la Commune. Il s'avère que la SMACL propose des tarifs plus avantageux. André NICOLAS demande si les conditions sont bien les mêmes que celles proposées par la société DEXIA-SOFCAP par l'intermédiaire du Centre de Gestion. Alain GALLAND lui répond que oui. André NICOLAS regrette de ne pas faire appel au Centre de Gestion car les tarifs avantageux ont été négociés avec l'adhésion de nombreuses communes. Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec 1 abstention de retenir la proposition de la SMACL pour l'assurance des risques statutaires du personnel communal titulaire (CNRACL et IRCANTEC) et d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- **Indemnités aux trésoriers** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil les arrêtés interministériels des 26/12/1983 et 30/06/1975 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité spéciale de gestion et de l'indemnité relative à la préparation des documents budgétaires allouées au Trésorier Receveur de la Commune lorsqu'il accepte de fournir certaines prestations facultatives à la collectivité. Il rappelle que Monsieur Joël MACHABERT a assuré les fonctions de gérant intérimaire du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2008 et que Monsieur André BLAISE a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil décide le versement à Monsieur MACHABERT de ces indemnités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février, et à Monsieur BLAISE pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2008.
- **Mission DDAF pour les réseaux** : Monsieur le Maire présente au Conseil l'offre de la D.D.A.F. pour la réalisation d'une assistance technique de l'opération suivante : Restructuration réseau AEP, EU et pluvial de la rue principale. Le montant de l'offre est de 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, retient l'offre de la D.D.A.F. André NICOLAS estime que certains travaux n'ont pas toujours été correctement suivis par la D.D.A.F. et que ce chantier devra être suivi de

plus près.

- **Etude de faisabilité** : Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition d'étude de la société ERE 43 concernant la possibilité d'utiliser le bois énergie pour l'alimentation des lieux suivants : école primaire publique, collège public, salle des fêtes, gymnase, boulodrome. Le coût de cette étude est de 4 700 € HT, soit 5 621.20 € TTC. Il précise que cette étude peut être subventionnée à hauteur de 50 à 70 %. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord de principe sur la réalisation de cette étude par la société ERE 43.
- **Marché des producteurs de Pays** : Renaud DIDIERJEAN et Alain GALLAND proposent la mise en place d'un tel marché nocturne vers la place St Jean pour juillet et août. Des renseignements ont été pris auprès de la Chambre d'Agriculture. Il faudrait qu'entre 13 et 16 producteurs viennent régulièrement sur ce marché, ainsi qu'une animation. Le Conseil est favorable à cette idée.
- **Conventions diverses** : Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il serait souhaitable de signer plusieurs conventions avec différentes associations du Monastier-sur-Gazeille afin de régulariser et de clarifier l'utilisation des locaux communaux par celles-ci. Il présente différents projets de conventions. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les conventions suivantes :
  - avec le club de tennis pour l'utilisation du Club House
  - avec les utilisateurs du boulodrome pour l'utilisation de celui-ci et pour une utilisation alternée de la buvette,
  - avec No Mad Band, la Gaule de l'Air, le Festival, l'ASA et PROMORALLYE concernant le prêt de garages,
  - avec le Comité des Fêtes et la Cluchade concernant le prêt d'un local,
  - avec la Préfecture pour l'accueil des nouveaux passeports biométriques dans les locaux de la Mairie.
- **Indemnités d'astreinte** : Monsieur le Maire propose au Conseil de revoir les indemnités d'astreinte de déneigement dues au personnel technique pendant la période hivernale. Il rappelle un arrêté ministériel du 24 août 2006 qui fixe les nouveaux tarifs d'indemnité d'astreinte. Il précise que les taux en vigueur pour la Commune n'ont pas été réévalués depuis 2005. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité fixe à 149.48 € le montant de l'astreinte de déneigement par semaine complète, et précise que cette indemnité sera versée mensuellement au personnel chargé du déneigement selon le tableau d'astreintes établi en début de période hivernale et rendu exécutoire par arrêté du Maire.

### Travaux réalisés

- **Fleurissement** : un effort a été fait pour fleurir la Commune. Renée VAGGIANI précise qu'un oubli a été fait en face de l'école St Dominique.
- **Cimetière** : Monsieur le Maire précise qu'un travail considérable de recensement des concessions a été entrepris et que d'importants travaux devront être réalisés dans le cimetière. Le premier consisterait en la réalisation d'un ossuaire et la réhabilitation du

caveau communal. Ce programme s'inscrira sur plusieurs années. Des devis ont été demandés. Le goudronnage des allées pourrait coûter environ 30 € le m<sup>2</sup>.

- **Mise en sécurité du gîte** : Suite au passage de la société APAVE, des travaux devront être entrepris.
- **Travaux réseau électrique Place du Couvent** : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation de travaux d'éclairage public dans la Commune (sur la Place du Couvent). Un avant projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 12 174.81 € TTC. Conformément aux décisions prises par son comité le 1<sup>er</sup> avril 1996, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT avec une participation de la Commune égale à 50 % du montant HT augmenté de la TVA, soit  $10\,179.61 \times 0.50 + 1\,995.20 = 7\,085$  €. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ces travaux.

## Questions diverses

- **Déplacement des foires à Saint Jean** : Suite aux demandes de plusieurs forains, Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il serait peut être envisageable de déplacer certaines foires dans le quartier St Jean afin d'« animer » plusieurs quartiers du Monastier-sur-Gazeille et de mieux différencier les foires des marchés traditionnels du mardi qui se tiendraient toujours place François d'Estaing. Seules les 4 ou 5 foires les plus fréquentées seraient alors conservées. Il propose de tester cette nouvelle organisation sur 2009 et de faire un bilan en fin d'année. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de déplacer les foires quartier St Jean pour l'année 2009.

- **Plaquette Commerçants et Artisans** : une plaquette présentant les artisans et commerçants de la Commune a été réalisée par une secrétaire et sera à la disposition des nouveaux arrivants en Mairie et éventuellement à l'Office de Tourisme.

**Décharges sauvages et Pollutions diverses** : en réaction à l'incendie survenu au Mont suite au dépôt illégal de déchets dont certains pouvaient être très toxiques, Monsieur le Maire a tenu à rappeler la réglementation et les amendes prévues pour les contrevenants : une amende de 2<sup>ème</sup> classe (entre 38 et 150 €) pour le fait de déposer, d'abandonner ou de déverser, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, des ordures ou des déchets (article 4 du décret du 26 septembre 2002 et loi du 8 mars 2007). Lorsqu'un véhicule est utilisé pour déposer les déchets, une amende de 5<sup>ème</sup> classe (entre 750 et 1500 €) peut même être donnée avec la possibilité de confiscation du véhicule, même s'il s'agit d'un véhicule d'entreprise. Monsieur le Maire rappelle que la préservation et le respect de l'environnement sont l'affaire de chaque citoyen. Il précise que tout nouvel incident entraînera l'ouverture d'une enquête par les services compétents afin de sanctionner les pollueurs.

- **Modification des taxes foncières de nos bâtiments** : Régis LAC a envoyé aux services concernés des demandes d'exonération.

- **VisioPoint** : la mise en place d'une borne électronique à la Mairie permettrait aux usagers d'accéder directement à de nombreux services publics (CAF, ANPE, URSSAF, ...). La demande doit toutefois être effectuée par la Communauté de Communes du Pays du Mézenc.
- **Bilan de la Vogue** : il est globalement assez négatif, en dépit des nombreux efforts des bénévoles du Comité des Fêtes.
- **Bilan de la Foire aux Chevaux** : Le nombre d'animaux présents était relativement faible. La possibilité d'avancer la date de la foire est évoquée, car une autre foire très importante avait lieu au même moment à Saint Julien du Pinet.
- **Bilan des Automnales** : la fréquentation a été assez moyenne cette année même si la manifestation a été dans l'ensemble réussie.
- **Bilan du stage IGN** : les stagiaires ont présenté leurs travaux sur l'abbatiale et ont été très satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé.
- **Vol de bois** : un vol a été signalé à Chateauneuf.
- **Suivi des budgets** : Régis LAC présente la situation financière au 30 octobre 2008. Les prévisions budgétaires sont d'une manière générale respectée.
- **Dossier Générale des Eaux** : des contrats garantissant les risques de fuites sur les canalisations sont apparemment proposés aux habitants du Monastier. Le conseil tient à préciser aux habitants que ces contrats ne sont absolument pas obligatoires.

Prochain conseil le 27 novembre 2008.

La séance est levée à 23 h 20.